

A KABOUL

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 19 RUE CAZAULT
61000 ALENCON
537 726 721 RCS ALENCON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 16 JUIN 2024**

L'an 2024,

Le 16 Juin,

Au siège social,

La soussignée :

Fréba SARWARI ép. NOURISTANI, gérante de la société A KABOUL, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 100 parts sociales, rappelle que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Avril 2024, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 1800 euros pour le ramener de 2 000 euros à 200 euros, par voie de rachat des 90 (quatre-vingt-dix) parts sociales détenues par Massouda NOURISTANI épouse MOSTAMANDY et Fréba SARWARI épouse NOURISTANI, moyennant un prix unitaire de 400 (quatre cent) euros, soit un prix total de 36.000 (trente-six mille) euros et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'autres oppositions valables ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ALENCON le 01 Mai 2024 ;

- à la date du 16 Juin 2024, soit après l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constate en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 16 Juin 2024, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la gérante a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après lecture.

Fréba SARWARI ép. NOURISTANI